

MALAISE DANS LA CLIMATISATION

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA SÉCURITÉ DES ETATS

PAR

PATRICK ALLARD (*)

«Qu'est-ce que cela peut faire que je lutte pour la mauvaise cause puisque je suis de bonne foi? Et qu'est-ce que ça peut faire que je sois de mauvaise foi puisque c'est pour la bonne cause?»

Jacques PRÉVERT.

Cet article prend comme point de départ les projections d'altération du climat présentées par les équipes de scientifiques composant le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC ou IPCC, d'après l'acronyme anglais) au cours de quinze ou vingt dernières années. Réalisées à l'aide de modèles, souvent de grande taille et d'une extrême sophistication mathématique, nécessaire pour restituer les principaux mécanismes du climat terrestre, ces projections anticipent que la concentration des principaux gaz à effets de serre (GES) va continuer de progresser pour atteindre, s'agissant du CO₂, entre 540 et 970 parties par millions (ppm) en 2100, contre 379 ppm en 2003.

Les scénarios socio-économiques sous-jacents tablent sur une augmentation de la population mondiale située dans une fourchette de 7 à 15 milliards de personnes en 2100, contre 6 en 2000; et, surtout, sur un puissant mouvement de rattrapage du revenu par tête dans les pays émergents et les pays pauvres. Selon les schémas les plus dynamiques, le PIB agrégé des pays en développement pourrait rattraper celui des pays développés dès 2030-2035 (1). Clairement, les scénarios socio-économiques sous-jacents aux projections d'émissions de GES reposent, pour les plus dynamiques d'entre eux, sur une hypothèse de résorption du sous-développement au cours du XXI^e siècle. En conséquence, la part des pays en développement dans les émissions de CO₂ dépasserait dès 2020 celle des pays industrialisés et en transition et atteindrait entre 70 à 80 % des émissions totales en 2100 (2).

(*) Conseiller au Centre d'analyse et de prévision du ministère français des Affaires étrangères. Cet article n'engage que son auteur.

(1) IPCC, *Special Report on Emissions Scenarios*, 2000, sur le site Internet www.grida.no/climate/ipcc/emission/111.htm.

(2) IPCC, *Special Report on Emissions Scenarios*, 2000, sur le site Internet www.grida.no/climate/ipcc/emission/128.htm.

Du fait de la forte inertie des mécanismes en cause, on doit s'attendre à ce que l'augmentation de la concentration des GES continue de perturber le climat terrestre au cours des prochaines décennies (et bien au-delà) et, ce, quels que soient les efforts de réduction des émissions futures. Comme le note Jean-Pierre Beysson, PDG de Météo-France, «*le XXI^e siècle est déjà écrit*» : la température moyenne de la surface du globe va continuer d'augmenter, dans une fourchette allant de 1,4 à 5,8 °C d'ici la fin du XXI^e siècle, en fonction des modèles et des scénarios socio-économiques retenus. Si elle se vérifie, l'augmentation de la température s'accompagnera d'autres modifications climatiques significatives : la hausse du niveau de la mer, de 0,11 à 0,77 mètre, sous l'effet de la dilatation thermique des océans (+0,11 à 0,43 m) et de la fonte des glaciers et des glaces polaires terrestres (3); l'augmentation, en moyenne et à l'échelle du globe, de la vapeur d'eau, de l'évaporation et des précipitations; l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes, marquée par un accroissement du nombre de journées de chaleur et de vagues de chaleur sur presque toutes les terres émergées; une progression de la fréquence des précipitations extrêmes ainsi que des périodes de sécheresse. S'agissant des tempêtes, les projections des modèles ne fournissent pas d'indications convergentes sur l'évolution future de leur fréquence ou de leur intensité aux latitudes moyennes, ni sur la fréquence des cyclones tropicaux ou une modification de leurs zones de formation, tout en suggérant un accroissement possible de l'intensité de ces derniers.

Sur un horizon de cent années, la probabilité d'occurrence de phénomènes à grande échelle, tels que l'arrêt de la circulation thermohaline (qui explique notamment le phénomène du Gulf stream) (4) ou l'effondrement de l'inlandsis (calotte glaciaire) de l'Antarctique occidental, est perçue comme très faible pour un réchauffement de quelques degrés Celsius. Dans le cas d'un réchauffement plus important, mais sur une échelle de temps de plus de cent ans, les probabilités et les risques augmentent, sans qu'il soit possible de quantifier cette augmentation du risque (5). Certains travaux de

(3) IPCC, *Climate Change 2001: the Scientific Basis*, 2001, sur le site Internet www.grida.no/climate/ipcc_tar/wgl/428.htm#tab1114.

(4) «*Selon plusieurs simulations de modèles climatiques, la circulation thermohaline dans l'Atlantique Nord s'arrêterait complètement avec un réchauffement élevé. Ce phénomène pourrait prendre des siècles, mais il serait possible d'observer des arrêts régionaux de la convection et un affaiblissement important de la circulation thermohaline au cours du prochain siècle.*» : GIEC, *Bilan 2001 des changements climatiques: rapport de synthèse*, 2001, sur le site Internet www.grida.no/climate/ipcc_tar/vol4/french/154.htm.

(5) «*Selon les modèles, un réchauffement annuel moyen local de plus de 3 °C se prolongeant pendant des millénaires entraînerait la fonte quasi totale de la nappe glaciaire du Groenland, ce qui ferait monter le niveau de la mer d'environ 7 mètres. [...] L'effondrement de l'inlandsis de l'Antarctique Ouest pourrait provoquer une élévation mondiale du niveau de la mer de plusieurs mètres, ce qui rendrait l'adaptation difficile. La dislocation devrait s'étendre sur des centaines d'années, mais ce processus pourrait être déclenché de façon irréversible au cours du prochain siècle [...] Quant aux seuils correspondant à une désintégration totale de la nappe glaciaire de l'Antarctique Est par suite de la fonte de surface, ils font intervenir des réchauffements de plus de 20 °C, situation qui ne s'est pas produite depuis au moins 15 millions d'années et qui va bien au-delà de ce que prévoit n'importe quel scénario de changement climatique actuellement envisagé*» : GIEC, *Bilan 2001 des changements climatiques: rapport de synthèse*, 2001, p. I-73, sur le site Internet www.grida.no/climate/ipcc_tar/vol4/french/154.htm.

modélisation suggèrent enfin que le réchauffement climatique pourrait également accélérer l'appauvrissement de la couche d'ozone très au-delà des prévisions actuelles (6).

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SÉCURITÉ

La force du consensus des experts et la gravité des bouleversements annoncés ravivent des angoisses et des peurs ancestrales : le changement climatique engendré par l'activité humaine dans ses dimensions les plus prosaïques et les plus pacifiques ne risque-t-il pas de susciter des menaces, des rivalités, des conflits, voire des guerres de type nouveau par leur origine, susceptibles de modifier significativement et durablement les conditions de sécurité sur l'ensemble de la planète ?

On doit d'emblée noter que le développement de cette problématique, croisant réchauffement climatique et questions de sécurité, revient à étudier les conséquences différenciées d'un phénomène global. Les modèles globaux indiquent un réchauffement supérieur de plus de 40 % au réchauffement moyen mondial dans les parties septentrionales de l'Amérique du Nord, de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale; à l'opposé, ils prévoient un réchauffement inférieur au réchauffement moyen mondial en Asie du Sud et du Sud-Est en été et dans la partie sud de l'Amérique du Sud en hiver. En matière de précipitations, ils tablent sur des variations de l'ordre de 5 à 20 % selon les zones climatiques : est jugée probable une augmentation en été et en hiver sur les régions situées aux latitudes supérieures, en hiver pour les latitudes nord moyennes, en Afrique tropicale et en Antarctique, et en été en Asie australe et orientale; de même qu'une diminution en hiver en Australie, en Amérique centrale et en Afrique australe. Très probablement, les variations des précipitations interannuelles seront plus importantes sur les régions où une augmentation des précipitations moyennes est également prévue. Enfin, s'agissant de l'élévation du niveau de la mer, la fourchette de variations régionales prévues pour les changements du niveau de la mer est importante car le niveau de la mer au rivage est déterminé par de nombreux facteurs.

Le réchauffement climatique est donc un phénomène hautement paradoxal : global par son mécanisme générateur – la concentration des GES –, il n'en est pas moins caractérisé par de fortes différences entre régions du monde, qu'il s'agisse de la responsabilité des émissions de GES anthropiques passées (rôle primordial des pays historiquement industrialisés) et futures (rôle croissant, devenant primordial, des pays émergents) ou

(6) M. REX *et alii*, «Arctic Ozone Loss and Climate Change», *Geophysical Research Letters*, vol. XXXI, 2004, cité in Philip BALL, «Climate Change Set to Poke Holes in Ozone Arctic Clouds Could Make Ozone Depletion Three Times Worse Than Predicted», *Nature*, 3 mars 2004.

qu'il s'agisse des manifestations du réchauffement climatique, contrastées dans leur nature et leur rythme selon les régions de la planète.

Les effets du réchauffement climatique se présentent, pour la communauté internationale et chaque Etat en particulier, comme généraux mais différenciés, comme prévisibles mais lointains, comme inéluctables mais incertains, dans leur calendrier comme dans leur ampleur et leurs effets. En raison de ces caractères, la coopération internationale ne s'impose pas à tous les Etats comme une évidente et impérieuse nécessité, comme dans le cas de la protection de la couche d'ozone.

Au contraire, il y a tout lieu de penser que certains de ces effets seront perçus par les Etats comme des menaces à leur intégrité, à leur souveraineté, à leur puissance relative, en un mot, à leur sécurité, dans le sens le plus traditionnel du terme, appelant des réactions tout aussi traditionnelles, susceptibles de peser négativement sur les relations internationales.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CONFLITS ARMÉS

Les changements climatiques sont-ils susceptibles de déboucher sur des conflits armés, au plan civil ou au plan international? C'est désormais une crainte couramment formulée tant par les politiques que les experts (7). Les doctrines de sécurité incluent de plus en plus souvent les facteurs environnementaux dans la liste des menaces nouvelles auxquelles les Etats sont confrontés. Aux Etats-Unis, le lien entre sécurité nationale et dégradation de l'environnement a été fait par les administrations successives, au moins depuis 1991 (8); même la très controversée *National Security Strategy* publiée en septembre 2002 par l'Administration Bush évoque, à propos des relations des Etats-Unis avec la Chine, les menaces liées à l'environnement au titre des menaces «partagées» (9). La doctrine stratégique récemment

(7) Cf. par exemple Hubert VÉDRINE, «Inquiétudes et divergences occidentales», *Le Monde*, 24 déc. 2003 : «s'il se confirme que l'humanité ne pourra arrêter l'engrenage qui la menace sans remettre en question l'insatiable consommation d'énergie qui est la sienne depuis ce que l'on appelle le progrès, on devine la violence des tensions, voire des conflits, qui en découleraient à l'intérieur de chaque pays et entre les diverses zones du monde pour répartir les sacrifices nécessaires à la transformation radicale des modes de production»; d'après Sylvie KAUFFMANN, «Hans Blix, l'homme qui voulait des preuves», *Le Monde*, 15 avril 2004, Hans Blix raconte que son plus grand souvenir de diplomate remonte à 1972, lorsqu'il a participé à la rédaction de la Déclaration de Stockholm, à l'issue du premier sommet mondial sur l'environnement : «l'environnement, c'est très important pour moi, c'est pour ça que je suis pro-nucléaire. Le réchauffement de la planète est une menace aussi grave pour l'humanité que les armes de destruction massive. Même si c'est moins sexy».

(8) Dès 1974, observant un déclin de la production céréalière mondiale, la CIA a étudié les risques de changement climatique (en l'occurrence, un refroidissement) et conclu que la persistance de conditions climatiques anormales pouvait menacer les intérêts américains, en raison d'une instabilité politique dans le reste du monde : cf. Nancy DICKSON/William CLARK, *Global Climate Change : a Historical Perspective on Risk Management in the United States*, Kennedy School of Government, 1993.

(9) «Shared health and environmental threats, such as the spread of HIV/AIDS, challenge us to promote jointly the welfare of our citizens»: *The National Security Strategy of the United States of America*, sur le site Internet www.whitehouse.gov/nsc/nss.html.

adoptée par l'UE fait la part égale aux menaces classiques et aux menaces nouvelles, y compris celles liées à la dégradation de l'environnement (10).

En première analyse, on peut distinguer des menaces directes et des menaces indirectes à la sécurité des Etats. Les premières résultent de modifications physiques du territoire et de l'environnement induites par le réchauffement climatique : recul des côtes ; disparition ou déplacement des frontières naturelles ; modification du régime climatique, du système hydrologique, de l'exposition aux calamités naturelles ; coûts provoqués par les changements climatiques et les politiques destinées à limiter les émissions de GES qui, en bridant le potentiel de croissance économique et en absorbant des ressources, réduisent le potentiel économique et l'accumulation de moyens de puissance, tant dans l'absolu que relativement par rapport à d'autres pays, moins affectés par les effets des changements climatiques ou moins désireux de contribuer à leur maîtrise. Si les projections de changement climatique se vérifient, il y a tout lieu de penser que la capacité et la volonté des Etats d'absorber les chocs liés aux changements climatiques affectant leur territoire et leur population et à contribuer à la maîtrise des émissions de GES deviendront un déterminant essentiel de leur place et de leur statut au sein de la communauté internationale. Dans la plupart des pays, les effets du réchauffement climatique contraindront les Etats à effectuer des arbitrages intra et inter-temporels entre différentes priorités : lutte contre le réchauffement climatique, vieillissement, redistribution, défense, désendettement... (11), limitant leurs moyens d'action et leur marges de manœuvre. Dans certains cas – petits Etats insulaires, littoraux ou exposés à des phénomènes climatiques extrêmes –, l'effet des changements climatiques sur le niveau de la mer ou la fréquence et l'intensité des tempêtes ou des périodes de sécheresse pourrait se traduire par un saut du seuil minimum de viabilité des Etats. L'ampleur des dégâts infligés par un ouragan comme Mitch (1991) peut équivaloir à une fraction notable (50 %) du PIB d'un petit pays.

Les menaces indirectes résultent de la fragilisation de pays ou de sociétés en développement, se traduisant par un alourdissement des charges de la coopération internationale pour lutter contre les calamités naturelles, de l'aide humanitaire ainsi que des risques de multiplication des migrations internationales. Divers programmes de recherche académique ont, depuis le début des années 1990, poursuivi des études sur les relations entre l'envi-

(10) « *La concurrence pour les ressources naturelles, notamment l'eau, qui sera aggravée par le réchauffement climatique dans les prochaines décennies, sera probablement source de turbulences supplémentaires et de mouvements migratoires dans différentes régions du monde.* » : Conseil de l'Union européenne, *Une Europe sûre dans un monde meilleur. Stratégie européenne en matière de sécurité*, Bruxelles, 5 déc. 2003.

(11) Un économiste du FMI met en évidence les implications budgétaires des divers facteurs d'augmentation des dépenses publiques sur le long terme – vieillissement, politique de sécurité et de défense, changement climatique –, soulignant que les Etats ne semblent percevoir ni leur ampleur ni leur urgence : Peter HELLER, *Who Will Pay? Coping with Aging Societies, Climate Change, and Other Long-term Fiscal Challenges*, International Monetary Fund, Washington, 2003.

ronnement et les questions de sécurité dans les pays en développement : les travaux issus de ces programmes admettent généralement que les facteurs environnementaux n'ont, jusqu'ici, que rarement été la cause directe de conflits internationaux, même dans le cas de concurrence pour des ressources partagées, comme celles des bassins fluviaux (12); toutefois, les analyses de sécurité environnementale font ressortir le rôle des migrations liées à la dégradation de l'environnement comme facteur de rivalités et de conflits, le plus souvent civils (car la majorité des mouvements migratoires environnementaux se déroulent à l'intérieur des frontières), mais également internationaux, sachant que la plus grande part des mouvements migratoires internationaux ont lieu entre pays en développement. Bien que par le passé, les migrations même de masse n'aient guère débouché sur des conflits violents (13), on peut argumenter qu'il n'en ira pas nécessairement de même dans un monde où certains des effets du réchauffement climatique (accroissement de la variabilité du climat, fréquence et intensité accrues des phénomènes extrêmes, montée du niveau de la mer, atteinte aux systèmes naturels) pourraient, dans les pays les plus pauvres, contraindre les populations de régions entières à l'émigration, parfois, dans un pays voisin, et multiplier les risques de conflits en raison des frictions avec les populations installées et des réactions des gouvernements des pays de destination (14).

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DÉSTABILISATION

Les effets les plus vraisemblables des changements climatiques sur les paramètres de sécurité des pays développés découlent des risques de déstabilisation provoqués par ces phénomènes dans les pays en développement.

Les préoccupations portent naturellement en premier lieu sur les migrations qui pourraient résulter de la dégradation des conditions environnementales ou d'événements extrêmes de fréquence et d'intensité accrue en raison du réchauffement climatique; dans un contexte de changement climatique, ces facteurs pourraient être amplifiés et concentrés dans le temps,

(12) Cf. G. BAECHLER, «Environmental Degradation in the South as a Cause of Armed Conflict», in A. CARIUS/K. LIETZMANN (dir.), *Environmental Change and Security: a European Perspective*, Springer, Berlin, 1999, pp. 107-130; T. HOMER-DIXON/V. PERCIVAL, *Environmental Scarcity and Violent Conflict: Briefing Book*, American Association for the Advancement of Science, Toronto, 1996; A. WOLF, «Water Wars' and Water Reality: Conflict and Co-operation Along International Waterways», in S. LONERGAN (dir.), *Environmental Change, Adaptation and Security*, Kluwer Academic, Dordrecht, 1999, pp. 251-265.

(13) «The crucial element is not migration per se; economic migration often leads to substantial benefits for both migrants and the destination country. What appears to matter for conflict are those cases wherein migration leads to clashes of national identity.» : J. GOLDSTONE, «Demography, Environment, and Security», in P. DIEHL/N. GLEDITSCH (dir.), *Environmental Conflict*, Westview, Boulder, 2001, p. 96.

(14) Cf. E. VAN IRELAND/M. KLASSEN/T. NIEROP/H. VAN DER WUSTEN, *Climate Change: Socio-Economic Impacts and Violent Conflict*, Dutch National Research Program on Global Air Pollution and Climate Change (Report n° 4102000006), Wageningen, 1996; A. RAHMAN, «Climate Change and Violent Conflicts», in M. SULIMAN (dir.), *Ecology, Politics and Violent Conflicts*, Zed Books, Londres/New York, 1999, pp. 181-210.

en cas de dégradation des conditions sanitaires (épidémies...) ou de conflits violents, civils ou transfrontaliers provoqués par de telles dégradations. Plaidant pour l'urgence des problèmes liés aux changements climatiques, les experts du PNUE et ceux du HCR soulignent les risques de déplacements massifs de populations associés aux effets des changements climatiques, comme facteur de tensions durables et de conflits, citant à titre d'exemple les millions de personnes, au Bangladesh et en Egypte, vivant dans des régions menacées par la montée du niveau des mers. On peut ajouter aux menaces migratoires liées à la dégradation de l'environnement provoquées par le changement climatique, celles qui pourraient résulter de l'affaiblissement des fondements des Etats et de leur capacité à contrôler leur territoire, offrant la perspective inédite d'Etats déliquescents au plan environnemental, comportant tout un cortège de conséquences allant des conflits civils à la création de foyers de terrorisme... (15)

Dans ce contexte, la catégorie de «réfugié environnemental», centrée sur la révision de la notion de «réfugié» telle que l'ont définie la Convention de 1951 et le Protocole de 1967, pourrait, à terme rapproché, devenir un enjeu international de premier ordre, allant de pair avec un élargissement des catégories de personnes déplacées éligibles à l'aide internationale et au statut de réfugié dans les pays d'accueil. La définition actuellement en vigueur exclut aussi bien les personnes déplacées dans un même pays ou celles qui fuient une mauvaise économie, une guerre, des abus sur les droits de la personne ou les catastrophes environnementales. Au cours des dernières années, des pressions ont été exercées pour élargir la définition de réfugié aux personnes déplacées pour des motifs liés à la dégradation de leur environnement naturel. Dès 1985, le PNUE a avancé la notion de «réfugié de l'environnement», désignant de la sorte «*des personnes qui ont été forcées de quitter leurs habitations traditionnelles de façon temporaire ou permanente, en raison d'un dérangement environnemental majeur (naturel et/ou engendré par les humains) qui a mis en danger leur existence et/ou qui a endommagé sérieusement leur qualité de vie*» (16). Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés identifie, dans *Les Réfugiés dans le monde* (1993), quatre facteurs de flux de réfugiés, parmi lesquels figure la dégradation environnementale. La hantise du «réfugié climatique» risque de raviver celle, plus ancienne, du «réfugié environnemental», dans l'imaginaire des pays du Nord : dès 1998, le Canada s'inquiétait de «*l'incidence du changement climatique sur l'arrivée de migrants environnementaux*»; l'Australie est confrontée à la revendication d'ONG samoanes lui demandant, en tant que plus gros producteur régional de gaz à effet de serre, de reconnaître le sta-

(15) Le Canada s'inquiète également d'un risque d'internationalisation d'un passage du Nord-Ouest devenu navigable, notant que bien qu'il «*affirme depuis longtemps que le passage du Nord-Ouest fait partie des eaux intérieures, les membres de la communauté internationale n'ont jamais tous accepté cette idée*».

(16) Essam EL-HINNAWI, *Environmental Refugees*, United Nations Environment Program, Nairobi, 1985.

tut de «réfugié de l'environnement» aux victimes du réchauffement du climat.

* *
*

Il reste que les considérations qui viennent d'être évoquées, aussi fondées soient-elles, ont une portée opérationnelle limitée, en raison du manque de spécificité et de précision concernant la nature, la localisation et le calendrier des risques ainsi pointés. Idéalement, il conviendrait d'examiner les projections climatiques pour identifier, localiser, qualifier et classer, sur une échelle de proximité spatiale et temporelle adéquate, les conséquences des changements climatiques globaux et régionaux anticipés au cours des prochaines décennies, au regard de la sécurité internationale.

Or, même les modèles climatiques les plus complexes ont une maille géographique trop vaste pour permettre une identification suffisamment fine et opérationnelle des pays ou régions présentant un risque particulier d'instabilité environnementale lié au réchauffement climatique. Certes, les experts ont mis au point des modèles à haute résolution spatiale (par exemple, de l'ordre du kilomètre), mais, comme ils le précisent, le changement d'échelle pèse fortement sur les résultats des modèles et accroît l'incertitude sur les projections : «[...] *the inherent predictability of climate diminishes with reduction in geographical scale* [...]» (17). Les limites de la modélisation à haute résolution concernent tous les effets du changement climatique : non seulement la température, mais également la montée du niveau des mers, les précipitations, la variabilité journalière ou saisonnière, de même que les phénomènes extrêmes. Les experts soulignent également qu'il «*reste très difficile de simuler avec des modèles climatiques des événements de courte durée et de forte intensité*» et rappellent que «*certains phénomènes de portée très limitée tels que les orages, les tornades, la grêle ou les éclairs ne sont pas simulés dans les modèles. Par ailleurs, l'évolution éventuelle des cyclones extra-tropicaux n'a pas fait l'objet d'une analyse approfondie par les experts*» (18).

En compensation, les experts mettent l'accent sur l'analyse des vulnérabilités de certaines régions ou certains pays, en examinant comment les pressions observées dans le présent, en particulier les pressions d'origine démographique ou socio-économique comme l'utilisation des terres, la déforestation..., pourraient être aggravées dans le futur, par la croissance démographique et par les changements décrits par les projections des modèles généraux, parfois complétés par des modèles régionaux ou locaux. Le cas de l'Afrique ressort comme le plus vulnérable, bien plus que l'Amérique latine

(17) IPCC, *Special Report on Emissions Scenarios*, 2000, sur le site Internet www.grida.no/climate/ipcc/regional/313.htm.

(18) GIEC, *Bilan 2001 des changements climatiques : rapport de synthèse*, 2001, sur le site Internet www.grida.no/climate/ipcc_tar/vol4/french/102.htm.

ou l'Asie en développement, même si, notent les experts, «[t]his assessment of vulnerability to climate change is marked by uncertainty. The diversity of African climates, high rainfall variability, and a very sparse observational network make predictions of future climate change difficult at the subregional and local levels» (19).

Toutefois, il n'est rien moins que certain qu'on puisse identifier, à partir des vulnérabilités aujourd'hui existantes, des priorités pertinentes pour l'avenir. En France même, un colloque de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) consacré à l'adaptation des collectivités locales aux effets du changement climatique a été l'occasion d'une prise de conscience des limites de nos connaissances et de nos capacités d'anticipation. «Impossible de dire à quelle altitude on pourra skier en 2100 et à quel endroit précis on vendra le champagne dans un siècle (pour chaque degré supplémentaire, les cultures remontent de 150 à 200 km vers le nord).» De l'aveu même de Paul Verges, président de l'ONERC, «l'adaptation se heurte à l'imprécision des prévisions» (20). La prise en compte des menaces liées au réchauffement climatique anticipé reste donc de l'ordre du général et du probable, sans qu'il soit possible, à ce stade de définir des périodes critiques ou des zones prioritaires.

Cela devrait conduire les Etats à mettre en œuvre le principe de précaution, mais dans une acception élargie, allant bien au-delà d'une contribution à la maîtrise des GES. L'enjeu est de se doter des capacités de répondre à des éventualités susceptibles de menacer gravement leur sécurité, mais difficilement prévisibles dans leur manifestation et dans leur localisation dans l'espace et dans le temps. L'articulation du risque environnemental avec la politique extérieure doit tenir compte de la perspective d'un réchauffement inéluctable et cette dernière doit se déployer simultanément sur deux fronts.

En premier lieu, le front de la coopération internationale pour la réduction des GES. C'est la priorité qui, jusqu'ici, a été donnée, de manière quasi exclusive, à la diplomatie environnementale, en cohérence d'ailleurs avec les orientations des «Plans climat» adoptés au niveau national, qui privilégient la réduction globale des émissions par rapport aux mesures d'adaptation aux effets du changement climatique. Dans ce contexte, la mobilisation des menaces environnementales doit être maniée avec prudence. Les menaces invoquées sont trop limitées quand elles sont précises – Etats insulaires, submersion d'une partie du Bangladesh – et trop vagues quand elles portent sur des ensembles géographiques et humains plus vastes – éventualités de conflits liés à la raréfaction des ressources, migrations «environnementales» – pour être

(19) IPCC, *Climate Change 2001: Working Group II: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, 2001, sur le site Internet www.grida.no/climate/ipcc_tar/wg2/408.htm

(20) Sébastien ARNOULT, «A Paris, rencontre avec des scientifiques sur le climat. Elus sur le front du réchauffement», *Libération*, 4 oct. 2004.

convaincantes. En outre, on peut s'interroger sur la cohérence logique entre les scénarios socio-économiques de fort enrichissement des pays en développement qui sous-tendent les projections d'émissions de GES et de réchauffement, avec des scénarios néo-malthusiens de conflictualité généralisée et pour le contrôle des ressources naturelles même raréfiées. Surtout, s'il faut en croire les modèles, aucune réduction des émissions au niveau global ne suffira à prévenir les risques liés aux effets acquis de la concentration des GES. Dans le contexte de la négociation internationale, il paraît dès lors plus cohérent de mettre l'accent sur les risques portant sur l'humanité dans son ensemble, sur les coûts globaux du réchauffement et de centrer les efforts sur des modalités de traitement les plus inclusives et les plus incitatives.

En second lieu, l'effort doit porter sur le front de l'adaptation aux effets du changement climatique et de la prévention des conflits qui pourraient en résulter, dans les pays ou régions d'intérêt stratégique particulier pour la France ou l'Europe. Dans certains cas, par exemple la Chine, la Russie, l'Inde ou encore le Brésil, il s'agira d'intégrer la dimension environnementale dans l'analyse de la dynamique économique, sociale et politique et ses conséquences sur la stabilité intérieure ou sur l'évolution de déterminants de la puissance et de la politique extérieure. Dans d'autres cas, par exemple les pays du pourtour méditerranéen, l'Afrique sub-saharienne, il s'agira d'intégrer plus systématiquement l'adaptation aux effets du changement climatique à nos politiques de coopération et d'aide au développement; il s'agira également de nous préparer à des exercices de prévention et de gestion de crises d'origine environnementale, sachant que les instruments à utiliser sont les mêmes qui seront utilisés pour la prévention et la gestion de crises ayant des origines plus «classiques».

Enfin, l'action diplomatique à l'égard des mêmes pays pourrait trouver intérêt à utiliser les thèmes liés à l'environnement dans les pays désignés comme prioritaires au regard de nos intérêts de sécurité, quelle que soit la réalité ou la connaissance des menaces environnementales : il s'agit de tirer le meilleur parti de thématiques permettant de nouer un dialogue et une coopération entre Etats et au sein des Etats, de favoriser des politiques destinées à limiter les risques de discrimination.